

FRONERI FRANCE SAS Nestlé rappelle Bûchettes NESTLE Chalet de Noël Chocolat Vanille



- Noms des modèles ou références concernés : Bûchettes NESTLE Chalet de Noël Chocolat Vanille
- Marque : Nestlé
- GTIN 3274664099220 Lot LDA9318 Date de durabilité minimale 30/11/2021
GTIN 3274664099220 Lot LDA0282 - LDA0283 - LDA0287 - LDA0288 Date de durabilité minimale 31/10/2022
GTIN 3274664099220 Lot LDA0316 Date de durabilité minimale 30/11/2022
- Conditionnements : Bûchette
- Date début/fin de commercialisation : du 25/11/2019 au 02/08/2021
- Température de conservation : Produit à conserver au congélateur
- Informations complémentaires : Bûchettes NESTLE Chalet de Noël Chocolat Vanille
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : CARREFOUR ; CASINO ; CROQUE GEL ; LECLERC ; AUCHAN ; INTERMARCHÉ ; SYSTEME U ; MATCH

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : La société Froneri procède au rappel de certains lots de produits, suite à la découverte d'oxyde d'éthylène, au-delà de la limite réglementaire, dans des gummies gélatineuses entrant dans la composition.
- Risques encourus par le consommateur : Autres contaminants chimiques
- Description complémentaire du risque : Présence d'un taux d'oxyde d'éthylène supérieur aux limites maximales réglementaires dans une matière première entrant dans la composition.

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : Remboursement.
- Date de fin de la procédure de rappel : samedi 2 octobre 2021

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : Pour toute question, vous pouvez contacter ce n° de téléphone dédié : 09.74.36.15.77

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre